


Les particularités du label CLEVACANCES

<i>Ce que vous apporte ce label :</i>	
<p>NOTORIETE ET SAVOIR FAIRE DU LABEL</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau national d'accueil depuis plus de 11 ans - Un réseau de proximité : 92 relais départementaux affiliés à une Fédération Nationale - 24 000 gîtes et locations de vacances, et plus de 5 000 chambres d'hôtes labellisées réparties sur 92 départements et 22 régions de France. - Variété en termes de destinations, et en termes de types d'hébergement : Mer, montagne, campagne, ville, Maison, appartement, studio, chalet, habitat de loisirs, résidence, chambre d'hôtes. - une Charte de Qualité nationale qui garantit le confort et la qualité du logement labellisé.
<p>PHASE 1 : ELABORATION DU PROJET</p>	<ul style="list-style-type: none"> - conseils et actions d'accompagnement : aménagement, décoration, équipements, - documents techniques spécifiques : sécurité piscines, fiscalité, DDAS, etc - thématiques : ex. : Bacchus, Pêche, Affaires... - mise à disposition (gratuite) des documents réglementaires (contrats de location, Etats descriptifs, etc...) - élaboration et suivi du dossier en cas de subvention (si agriculteur)
<p>PHASE 2 : PROMOTION ET MISE EN MARCHÉ DE L'HEBERGEMENT</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <u>le conseil commercial et la tarification</u> aide à l'élaboration de la grille tarifaire, positionnement du produit,... - <u>la promotion de la structure (globale et commerciale) :</u> <ul style="list-style-type: none"> . Départementale : <ul style="list-style-type: none"> - catalogue en 10000 ex - site internet : www.visitprovence.com . Nationale : <ul style="list-style-type: none"> - site internet : www.clevacances.com - un plan marketing ambitieux . Salons touristiques . Annonces publicitaires : presse, TV . Gestion commerciale de la structure : relation clients, encaissements, traitement des litiges, actions de promotion spécifiques . des thématiques spécifiques : affaires, environnement, pêche,...
<p>PHASE 3 : ASSISTANCE AUX ADHERENTS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <u>le suivi des adhérents :</u> <ul style="list-style-type: none"> . service juridique national . réunions d'informations (fiscalité, gestion relations clients, réglementations...) . réunions de secteurs . enquêtes périodiques de satisfaction et de fréquentation . espace réservé adhérents sur le site web national (www.clevacances.com) . les revues d'information (revue des propriétaires Infoclés, Clip 13...) - <u>les partenariats :</u> <ul style="list-style-type: none"> . partenariat avec plusieurs entreprises commerciales permettant d'obtenir des conditions privilégiées sur de nombreux services, ainsi que des tarifs préférentiels pour les équipements de votre hébergement

Les exigences et modalités d'adhésion

LES EXIGENCES	LES CRITERES OBLIGATOIRES :	
	<ul style="list-style-type: none"> - structure à usage exclusif des vacanciers (pas de résidence principale) - signature de la Charte Nationale Clévacances 	
MODALITES D'ADHESION	Charte de Qualité à respecter :	
	<ul style="list-style-type: none"> . contribuer à la valorisation du Label . garantir un accueil de qualité, 	
	Frais de Visite de l'hébergement et étude du projet (déductibles des droits d'entrée)	76 euros
	1 - Si meublé déjà classé en Préfecture : <ul style="list-style-type: none"> . Droits d'entrée = 77 € . Participation annuelle* = 53 € (par meublé et dégressivité en fonction du nombre de meublés) <p>*La participation annuelle comprend toutes les actions d'accompagnement des adhérents : animation du réseau, réunions d'information, aide au traitement des litiges, accompagnement personnalisé ainsi que toutes les actions de promotion menées : sites internet, catalogues, représentation de la marque (salons)...</p>	
	2 - Si meublé non classé en Préfecture : <ul style="list-style-type: none"> . Frais de classement et droits d'entrée au réseau = 100 € . Frais annuels de participation = 53 € (par meublé et dégressivité en fonction du nombre de meublés) 	
Participation annuelle:(en année 2 d'adhésion) = 53 € <i>Appelée en janvier de chaque année</i>		
Ces cotisations couvrent également les participations reversées au niveau national par le département pour chaque structure		
Si choix de faire gérer votre hébergement par le service Réservation : <ul style="list-style-type: none"> . Adhésion annuelle forfaitaire = 56 € par adhérent . Commissionnement du service commercial = 15% HT sur le prix public 		
CLASSEMENT « LABEL » de votre hébergement	<ul style="list-style-type: none"> - réalisé tous les 3 ans selon la grille de classement de la Fédération Clévacances France : classement en clés - le classement 5 clés est attribué par une commission nationale <div style="text-align: right;"></div>	

POUR SUIVRE VOTRE DEMARCHE ?

- Contactez-nous pour obtenir le guide technique précis (cahier des charges reprenant en détails les critères à respecter : surfaces, équipements, etc...)
- Retournez le dossier de pré-visite qui sera joint à ce guide
- Un rendez-vous sur place pourra alors être programmé par la technicienne

Votre contact : Catherine DUBART - Assistante Classement-Labelisation
 Pôle Ingénierie - Comité Départemental du Tourisme
 Antenne de Mallemort - Domaine du Vergon - 13370 MALLEMORT
 Tél. 04 90 59 49 38 - Courriel : cdubart@visitprovence.com